

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 23 septembre 2009

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : le 10 septembre 2009

Date de l'affichage : le 10 septembre 2009

L'An deux mil neuf et le vingt trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix septembre deux mil neuf.

DELIBERATION POUR LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE 2 RUE DE LA POSTE
--

Suite au départ de Madame DECTOT Isabelle du logement « 2 rue de la Poste » au 30 juin 2009, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer cet appartement à Mademoiselle LOUSA MANSO Elodie et Monsieur DOS SANTOS BORGES Nicolas qui en ont fait la demande.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la signature du contrat de location entre la commune et Mademoiselle LOUSA MANSO Elodie et Monsieur DOS SANTOS BORGES Nicolas.

DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE CAUTION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ de Madame DECTOT Isabelle, du logement situé « 2 rue de la Poste », au 07 août 2009, l'état des lieux

s'étant révélé positif, il propose de rembourser la caution versée à Madame DECTOT Isabelle.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, cette proposition.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 22/07/09.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE « ECLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORTS »</p>

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier relatif au programme de travaux « éclairage relatif à l'aménagement d'un terrain d'entraînement et d'une piste d'athlétisme ».

Ces travaux ont été estimés pour leur réalisation à la somme HT de 19 800, 00 € soit 23 680, 80 € TTC.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général dans la rubrique « éclairage des terrains de sports » au taux de 65 %, pour une dépense subventionnable plafonnée à 46 000, 00 € au titre du programme 2009.

Oùï cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le dossier relatif à « l'éclairage d'un terrain d'entraînement et d'une piste d'athlétisme » d'un montant de 19 800, 00 € HT,
- sollicite l'aide du Conseil Général au taux de 65 % dans le cadre de son programme 2009 au titre du programme « éclairage des terrains de sports »
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

<p style="text-align: center;">ACHAT D'UN TERRAIN SITUE « LA MISERE » A MME JOUANIN CLAUDIA</p>
--

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une parcelle de terrain située « La Misère », cadastrée AR 119, d'une superficie de 1 165 m².

Le Conseil Municipal délibère et accepte par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- l'achat du terrain au prix de 4,58 euros le m²
- de prendre en charge les frais de notaire et de bornage
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à ce dossier, ainsi que l'acte notarié.

<p style="text-align: center;">VENTE DE TERRAIN A CAROLINE BERNON ET PASCAL BRUGNEAUX</p>

Monsieur BERNON Gérard sort de la salle.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Caroline BERNON et Pascal BRUGNEAUX, demandant l'achat d'une parcelle de terrain située « Les Communaux », cadastrée AV 47, d'une superficie de 298 m².

Le Conseil Municipal délibère et accepte par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- la vente de la parcelle AV 47 au prix de 4,58 euros le m²
- les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à ce dossier, ainsi que l'acte notarié.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION</p>

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association s'est créée sur la Commune. Elle s'intitule « Ados à Donf » et est une junior association qui est encadrée par Mesdames PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, PONCELET Monique et LAMBERT Marie-Pierre. Elle a pour objectif de créer des animations pour les jeunes de la Commune et a sollicité une subvention, auprès de la Municipalité, afin de les aider à démarrer leurs projets.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer une subvention de 260 € à l'Association « Ados à Donf ».

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Maison des Parents de Clermont-Ferrand qui sollicite de nouveau la Commune, pour une subvention à hauteur de 1 € par habitant, pour le financement du projet de construction de la nouvelle « Maison des Parents de Clermont-Auvergne ». Cette construction est destinée à aider les enfants hospitalisés en permettant à leurs parents d'être à leurs côtés.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix contre, 0 pour et 0 abstention, décide de ne pas leur attribuer de subvention.

Monsieur le Maire propose qu'un courrier leur soit adressé pour leur expliquer ce refus.

DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE GROUPAMA

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre du sinistre relatif à l'entrée en collision d'un véhicule dans le monument du cimetière, la compagnie d'assurances du conducteur, Groupama, propose de rembourser à la commune la somme de 619, 51 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le remboursement de Groupama concernant le sinistre relatif à la destruction de la croix du cimetière.

DELIBERATION POUR MODIFICATION DE COMPETENCE ET POUR ADHESION AU SIEGA DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VBSB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, lors de ses réunions du 29 juin et du 07 septembre 2009, a délibéré sur l'adhésion de la Communauté de Communes au SIEGA pour la compétence syndicale « maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé de la Communauté ».

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur les transferts proposés.

Après avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise au SIEGA et le transfert de cette compétence.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RAMAGE Xavier fait un compte rendu de l'avancement des travaux de l'Accueil de Loisirs.

Monsieur HOUX Laurent informe que les travaux de voiries sont terminés. Monsieur LOGNON Alain lui demande de prévoir la réception des travaux avec l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Messieurs RAMAGE Xavier et HOUX Laurent informent de l'état d'avancement des travaux aux bâtiments 2009. La réfection de l'électricité à l'école des Aubrelles a été réalisée. Les travaux de menuiseries et de peinture devraient avoir lieu d'ici la fin du mois de septembre.

Monsieur ENTREMONT Louis fait état de l'avancement du dossier relatif à la station d'épuration dite du bourg. Après avoir retenu un géomètre, la consultation d'un bureau d'études, pour des études de sol, est en cours. Les analyses relatives à la qualité de l'eau seront réalisées par le Conseil Général.

Monsieur LOGNON Alain évoque le projet d'étendre les compétences de la Communauté de Communes pour qu'elle prenne en charge soit la voirie, l'assainissement ou la petite enfance, compétences gérées actuellement par les Communes.

Pour la compétence assainissement, le fonctionnement serait confié au Sivom Sologne Bourbonnaise et l'investissement à la Communauté de Communes.

Monsieur LOGNON Alain explique qu'il serait envisageable que la compétence assainissement soit confiée à la Communauté de Communes, car les aides sont de moins en moins importantes.

Monsieur LOGNON Alain demande à chaque commission de se réunir afin de prévoir les travaux 2010 qui pourraient être envisagés.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel indique que les lisses situées au bord de la rivière de l'Engièvre, en face de la caserne des pompiers, sont en train de s'effondrer.

Madame GUYOT Marie-Louise explique qu'il serait utile de pouvoir bénéficier à nouveau des services du chantier d'insertion, car des travaux divers de peinture, de nettoyage restent à réaliser.

Elle indique également que le Pal a besoin de branchages frais pour nourrir les animaux. Aussi, lors de travaux d'élagage au sein de la Commune, la Municipalité a autorisé le Pal à bénéficier des branchages.

Monsieur VOILHES Eric demande s'il serait possible de revoir l'éclairage dans le lotissement « le Pré du Comte ». En effet, il serait nécessaire d'y laisser quelques points allumés toute la nuit.

Madame GUYOT Marie-Louise indique que cette année le débit de l'Engièvre n'a pas été assuré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.